

aix-marseille

académie

bulletin
académique

n° **557**

du 26 mars 2012



SOMMAIRE

Division des Personnels Enseignants		
- Fin de fonction des assistants de langue étrangère exerçant dans le premier degré		1
- Fin de fonction des assistants de langue étrangère exerçant dans le second degré		3
Division des Examens et Concours		
- Baccalauréats général et technologique - Session 2012 - Organisation des épreuves facultatives d'Arts et des épreuves facultatives orales de langues		5
- Préparation des jurys d'évaluation des personnels enseignants du second degré et d'éducation stagiaires - Année scolaire 2011/2012		28
- Concours ITRF - Session 2012 - Postes offerts par le rectorat d'Aix-Marseille		34

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION ET
REDACTEUR EN CHEF : Henri RIBIERAS - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/12-557-405 du 26/03/2012

FIN DE FONCTION DES ASSISTANTS DE LANGUE ETRANGERE EXERÇANT DANS LE PREMIER DEGRE

Destinataires : Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DA-SEN)

Dossier suivi par : Mme BOURDAGEAU - Tel : 04 42 91 73 91 - Mme LEMOINE - Tel : 04 42 91 73 89
- Fax : 04 42 91 70 09 - e-mail : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des inspecteurs de l'Education Nationale de vos circonscriptions les informations suivantes destinées aux assistants de langue étrangère, rattachés à leur circonscription et qui terminent leur fonction :

1) Droits aux allocations pour perte d'emploi :

Seuls les assistants de langue étrangère ressortissants de l'Union Européenne peuvent y prétendre, (**les ASE Hors Union Européenne** n'y ont pas droit puisqu'ils bénéficient d'une autorisation provisoire de travail).

Pour les assistants de langue étrangère de l'Union Européenne, deux cas de figure peuvent se présenter :

a) les **gestionnaires des ASE doivent demander** à chaque assistant s'il reste ou non en France au-delà de leur fin de fonction et doivent leur adresser l'imprimé jaune « Attestation destinée à l'ASSEDIC (DAJ 1240) » ainsi que l'imprimé ARE « demande d'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » à remplir et à remettre au rectorat service des allocations pour perte d'emploi (DIFIN)

b) les **gestionnaires doivent communiquer par écrit aux ASE** retournant dans leur pays l'information suivante :

- Les ASE doivent prendre **rendez-vous par téléphone** auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**DIRECCTE**) du département où ils ont assuré leur fonction afin d'obtenir le formulaire **E 301** pour faire valoir leur droit au chômage dans leur pays d'origine.
- Ils auront à présenter un dossier constitué de :
 - l'attestation destinée à **Pôle emploi** (Original, imprimé jaune)
 - **la copie de l'arrêté de nomination** ou **contrat** pour les recrutés locaux
 - tous les bulletins de salaire (photocopies)
 - **la pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) « copie recto-verso »
 - **une enveloppe** format A4 **affranchie** avec le nom et l'adresse dans leur pays d'origine
 - s'ils ont, antérieurement à leur poste d'assistant, déjà effectué une période de travail dans un autre pays européen : les bulletins de salaire.
- Il est toutefois possible de faire cette démarche par correspondance dans leur pays d'origine en donnant **le dossier ci-dessus complet** par courrier à l'adresse de la D.I.R.E.C.C.T.E. du lieu de leur travail.

2) Maintien du compte

Les assistants **ne doivent pas clôturer leur compte bancaire ou postal durant l'année qui suit la fin de leur fonction** afin de permettre la régularisation éventuelle de certaines situations financières.

3) Adresse des assistants dans leurs pays d'origine

Ils devront communiquer, avant de partir, **au secrétariat des IEN et à leur gestionnaire une adresse dans leur pays d'origine** aux fins de transmission de documents qui pourraient leur être destinés. **Cette adresse doit être communiquée par vos soins et par e-mail à l'adresse suivante : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr.**

Adresses des D.I.R.E.C.C.T.E

(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

- **UNITE TERRITORIALE des Alpes de Haute Provence
D.I.R.E.C.C.T.E PACA
(Service Recherche Emploi)
Résidence la Source Bât B
rue du Trélus
04000 Digne Les Bains
Tél : 04.92.30.21.50**

- **UNITE TERRITORIALE des Hautes Alpes
D.I.R.E.C.C.T.E PACA
(Service Recherche Emploi)
Centre Administratif Desmichels
BP 129
05 004 Gap Cedex
Tél : 04.92.52.17.03**

- **UNITE TERRITORIALE des Bouches du Rhône :
D.I.R.E.C.C.T.E. PACA
(Suivi de la recherche de l'emploi)
55 boulevard Perrier
13415 Marseille Cedex 20
Tél : 04.91.57.96.89 Secrétariat**

- **UNITE TERRITORIALE du Vaucluse :
D.I.R.E.C.C.T.E. PACA
(Service main d'œuvre étrangère)
6 rue Jean ATHEN
84000 Avignon
Tél : 04.90.14.75.00**

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/12-557-406 du 26/03/2012

FIN DE FONCTION DES ASSISTANTS DE LANGUE ETRANGERE EXERÇANT DANS LE SECOND DEGRE

Destinataires : Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DA-SEN)

Dossier suivi par : Mme BOURDAGEAU -Tel : 04 42 91 73 91 - Mme LEMOINE - Tel : 04 42 91 73 89
- Fax : 04 42 91 70 09 - e-mail : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des inspecteurs de l'Education Nationale de vos circonscriptions les informations suivantes destinées aux assistants de langue étrangère, rattachés à leur circonscription et qui terminent leur fonction :

1) Droits aux allocations pour perte d'emploi :

Seuls les assistants de langue étrangère ressortissants de l'Union Européenne peuvent y prétendre, (**les ASE Hors Union Européenne** n'y ont pas droit puisqu'ils bénéficient d'une autorisation provisoire de travail).

Pour les assistants de langue étrangère de l'Union Européenne, deux cas de figure peuvent se présenter :

a) les **gestionnaires des ASE doivent demander** à chaque assistant s'il reste ou non en France au-delà de leur fin de fonction et doivent leur adresser l'imprimé jaune « Attestation destinée à l'ASSEDIC (DAJ 1240) » ainsi que l'imprimé ARE « demande d'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » à remplir et à remettre au rectorat service des allocations pour perte d'emploi (DIFIN)

b) les **gestionnaires doivent communiquer par écrit aux ASE** retournant dans leur pays l'information suivante :

- Les ASE doivent prendre **rendez-vous par téléphone** auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**DIRECCTE**) du département où ils ont assuré leur fonction afin d'obtenir le formulaire **E 301** pour faire valoir leur droit au chômage dans leur pays d'origine.
- Ils auront à présenter un dossier constitué de :
 - l'attestation destinée à **Pôle emploi** (Original, imprimé jaune)
 - **la copie de l'arrêté de nomination** ou **contrat** pour les recrutés locaux
 - tous les bulletins de salaire (photocopies)
 - **la pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) « copie recto-verso »
 - **une enveloppe** format A4 **affranchie** avec le nom et l'adresse dans leur pays d'origine
 - s'ils ont, antérieurement à leur poste d'assistant, déjà effectué une période de travail dans un autre pays européen : les bulletins de salaire.
- Il est toutefois possible de faire cette démarche par correspondance dans leur pays d'origine en donnant **le dossier ci-dessus complet** par courrier à l'adresse de la D.I.R.E.C.C.T.E. du lieu de leur travail.

2) Maintien du compte

Les assistants **ne doivent pas clôturer leur compte bancaire ou postal durant l'année qui suit la fin de leur fonction** afin de permettre la régularisation éventuelle de certaines situations financières.

3) Adresse des assistants dans leurs pays d'origine

Ils devront communiquer, avant de partir, **au secrétariat des IEN et à leur gestionnaire une adresse dans leur pays d'origine** aux fins de transmission de documents qui pourraient leur être destinés. **Cette adresse doit être communiquée par vos soins et par e-mail à l'adresse suivante : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr.**

Adresses des D.I.R.E.C.C.T.E

(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

- **UNITE TERRITORIALE des Alpes de Haute Provence
D.I.R.E.C.C.T.E PACA
(Service Recherche Emploi)
Résidence la Source Bât B
rue du Trélus
04000 Digne Les Bains
Tél : 04.92.30.21.50**

- **UNITE TERRITORIALE des Hautes Alpes
D.I.R.E.C.C.T.E PACA
(Service Recherche Emploi)
Centre Administratif Desmichels
BP 129
05 004 Gap Cedex
Tél : 04.92.52.17.03**

- **UNITE TERRITORIALE des Bouches du Rhône :
D.I.R.E.C.C.T.E. PACA
(Suivi de la recherche de l'emploi)
55 boulevard Perrier
13415 Marseille Cedex 20
Tél : 04.91.57.96.89 Secrétariat**

- **UNITE TERRITORIALE du Vaucluse :
D.I.R.E.C.C.T.E. PACA
(Service main d'œuvre étrangère)
6 rue Jean ATHEN
84000 Avignon
Tél : 04.90.14.75.00**

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-557-1396 du 26/03/2012

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2012 - ORGANISATION DES EPREUVES FACULTATIVES D'ARTS ET DES EPREUVES FACULTATIVES ORALES DE LANGUES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat -
Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges

Dossier suivi par : Mme OLIVIER - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02 - Mme LAURENT - Tel
04 42 91 71 87

Je vous adresse en annexe la liste des centres d'examen des épreuves facultatives des disciplines artistiques et des épreuves facultatives orales de langues.

1 - MODALITES DES EPREUVES FACULTATIVES ORALES D'ARTS

1-1 Calendrier des épreuves

DATES ET HORAIRES	EPREUVES	SERIES
MERCREDI 23 MAI JEUDI 24 MAI VENDREDI 25 MAI A PARTIR DE 8 H	Histoire des arts	BCG - BTN toutes
MARDI 29 MAI MERCREDI 30 MAI JEUDI 31 MAI A PARTIR DE 8 H	Théâtre, Cinéma audiovisuel	BCG – BTN toutes
MARDI 29 MAI JEUDI 31 MAI A PARTIR DE 8 H	Danse	BCG - BTN toutes
MARDI 29 MAI MERCREDI 30 MAI JEUDI 31 MAI VENDREDI 1 ^{ER} JUIN A PARTIR DE 8 H	Musique	BCG - BTN toutes
MERCREDI 30 MAI JEUDI 31 MAI VENDREDI 1 ^{ER} JUIN A PARTIR DE 8 H	Arts plastiques	BCG - BTN toutes

1-2 Documents supports des épreuves facultatives orales d'Arts et acheminement des dossiers sur le centre d'épreuves.

Toutes les épreuves orales d'Arts ont pour support un dossier cf. tableau en annexe.

Veillez trouver, ci-joint, les fiches constitutives des dossiers des candidats pour les épreuves de :

- arts plastiques
- cinéma et audiovisuel
- histoire des arts

- musique
- théâtre
- danse

Les supports doivent être visés et signés par le professeur responsable et le chef d'établissement lorsque les candidats ont suivi l'enseignement optionnel au lycée. Les candidats scolaires qui ne suivent pas l'enseignement dans leur lycée présentent les épreuves selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

N.B. : Les interrogateurs peuvent consulter les dossiers dans les centres d'épreuves le mercredi 23 mai matin pour l'épreuve **Histoire des Arts** et du mercredi 23 au vendredi 25 mai pour l'épreuve **Cinéma et audiovisuel**.

2 - CALENDRIER DES EPREUVES FACULTATIVES ORALES DE LANGUES

DATES ET HORAIRES	EPREUVES	SERIES
MERCREDI 23 MAI JEUDI 24 MAI A PARTIR DE 8 H	Espagnol, Italien, Langue des signes française	BCG – BTN toutes
	Langues et culture de l'antiquité	BCG
JEUDI 24 MAI A PARTIR DE 8 H	Langues : Allemand, Anglais	BCG – BTN toutes
JEUDI 24 MAI VENDREDI 25 MAI A PARTIR DE 8 H	Arabe, Corse, Provençal	BCG – BTN toutes
VENDREDI 25 MAI A PARTIR DE 8 H	Catalan, Chinois, Grec moderne, Hébreu, Japonais, Néerlandais, Polonais, Portugais, Russe	BCG – BTN

3 - SAISIE DES NOTES

Les notes sont saisies sur LOTANET

Les informations utiles figureront sur les bordereaux de notation

Absents : saisir « AB »

Numéro de saisie

Epreuves orales : numéro de matricule du candidat. Ce numéro apparaît sur :

- la page web lors de la saisie
- les bordereaux de notation.

4 - BORDEREAUX DE NOTATION DES EPREUVES ORALES

Aucun bordereau ne doit être acheminé au Rectorat. L'original reste dans le centre d'examen.

Une copie du bordereau est conservée par l'examineur.

5 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les candidats du BCG et du BTN composent simultanément, mais les bordereaux de notation sont distincts.

Certains candidats sont susceptibles d'être convoqués sur deux centres différents la même demi-journée : s'ils se manifestent auprès d'un chef de centre afin de pouvoir subir une épreuve dans le début de la demi-journée, il appartient au chef de centre de prendre en considération cette demande.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2012
EPREUVES FACULTATIVES DISCIPLINES ARTISTIQUES**

CENTRES	HISTOIRE DES ARTS				THEATRE				ARTS PLASTIQUES				DANSE			CINEMA				MUSIQUE					TOTAL		
	23/5	24/5	25/5	J	29/5	30/5	31/5	J	30/5	31/5	1/6	J	29/5	31/5	J	29/5	30/5	31/5	J	29/05	30/5	31/5	1/6	J	C	J	
	Candidats				Candidats				Candidats				Candidats			Candidats				Candidats							
Alpes de Haute Provence																											
Digne																											
David Neel																14	4		1							18	1
Pierre Gilles de Gennes									18	14		2														32	2
col. Gassendi																					25			1		25	1
Manosque																											
Esclançon																					14	7		1		21	1
Hautes Alpes																											
Embrun																											
col. Les Ecrins																					12			1		12	1
Gap																											
D. Villars									18	18	4	2														40	2
A. Briand								18	1												27	14		1		59	2
Bouches du Rhône																											
Aix																											
P. Cézanne													32	20	4	30	29		2							111	6
Sacre Coeur															31			2								31	2
Vauvenargues																				32	22	22	29	2		105	2
Zola									36	38		4														74	4
Duby									37	36		4														73	4
col. Mignet																					21			1		21	1
col. Sainte Eutrope																					24			1		24	1
Aubagne																											
Joliot-Curie																					22	12		1		34	1
Arles																											

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2012
EPREUVES FACULTATIVES DISCIPLINES ARTISTIQUES**

CENTRES	HISTOIRE DES ARTS				THEATRE				ARTS PLASTIQUES				DANSE			CINEMA				MUSIQUE					TOTAL	
	23/5	24/5	25/5	J	29/5	30/5	31/5	J	30/5	31/5	1/6	J	29/5	31/5	J	29/5	30/5	31/5	J	29/05	30/5	31/5	1/6	J	C	J
	Candidats				Candidats				Candidats				Candidats			Candidats				Candidats						
Montmajour									24	20		3									20	10		1	74	4
Istres																										
Maison Danse													30	32	3										62	3
La Ciotat																										
col. Virebelle																				25				1	25	1
Marignane																										
M. Genevoix																28	28	7	2						63	2
Marseille																										
H. Daumier																				20	22			1	42	1
col. Bartavelles																						21		1	21	1
V. Hugo	30	66	61	6																					157	6
lyc. Marseilleveyre					149	137	141	8					32	23	4	28	26		2	26	26	24		1	612	15
Montgrand																				26	25			1	51	1
M. Pagnol									90	90	60	10													240	10
col. Roy Espagne																				23				1	23	1
St Exupéry																42	42	25	3						109	3
ST Charles									63	63	37	7	32	19	4										214	11
A. Thiers																				35				1	35	1
Martigues																										0
J. Lurçat																				26	30			1	56	1
P. Langevin									23	24		3													47	3
Salon																										
L'Empéri									16	16		2													32	2
Col. J.d'Arbaud																				30				1	30	1

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2012
EPREUVES FACULTATIVES DISCIPLINES ARTISTIQUES**

CENTRES	HISTOIRE DES ARTS				THEATRE				ARTS PLASTIQUES				DANSE			CINEMA				MUSIQUE					TOTAL		
	23/5	24/5	25/5	J	29/5	30/5	31/5	J	30/5	31/5	1/6	J	29/5	31/5	J	29/5	30/5	31/5	J	29/05	30/5	31/5	1/6	J	C	J	
	Candidats				Candidats				Candidats				Candidats			Candidats				Candidats							
Vitrolles																											
col. Henri Bosco																					20			1		20	1
Vaucluse																											
Apt																											
Ch. de Gaulle									9	8		1													17	1	
Avignon																											
T. Aubanel									54	53		6									33	34		1	174	7	
F. Mistral													32	17	4	24									2	73	6
Carpentras																											
J.H.Fabre									36	36	5	4														77	4
V. Hugo																					24			1	24	1	
Isle sur la Sorgue																											
A. Benoit																					16	16		1	32	1	
Orange																											
L'Arc																14	12		1							26	1
col. J. Giono																					29			1	29	1	
Pertuis																											
Val de Durance													24	12	3											36	3
TOTAL	30	66	61	6	149	137	159	9	424	416	106	48	182	123	22	211	141	32	15	32	520	218	74	24	3081	124	

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2012
EPREUVES FACULTATIVES ORALES DE LANGUES VIVANTES

CENTRES	Allemand		Anglais		Espagnol			Italien			chinois		Grec mod.		Hébreu		Néerlandais		Japonais		Polonais		Portugais		Russe		Arabe				
	C	J	C	J	C	C	J	C	C	J	C	J	C	J	C	J	C	J	C	J	C	J	C	J	C	C	J				
	24/05/2012				23	24	J	23	24	J	25/05/2012															24	25	J			
				mai			mai																		mai						
P. G. de Gennes Digne			42	3		20	2		20	2																					
D.Villars Gap						16	1																								
H. Romane Embrun			16	1					10	1																					
Vauvenargues Aix	16	1	50	3		55	4		44	3																					
Faculté lettres Aix												6	1						8	1											
Montmajour Arles						11	1																								
Montgrand Marseille														63	4																
J. Perrin Marseille					67		5																								
N.D. de Sion Marseille								66		4																					
A. Artaud Marseille	25	2	116	8		115	7		91	6																					
V. Hugo Marseille											88	5			10	1	25	2			50	3	29	2	77	33	7				
J.Lurçat Martigues						24	2		15	1																					
L'Empéri Salon						40	3																								
R. Char Avignon						34	3		15	1																					
F. Mistral Avignon			21	2							23	2														43		3			
J.H.Fabre Carpentras	7	1				34	2		28	2																					
TOTAL	48	4	245	17	67	349	30	66	223	20	111	7	6	1	63	4	10	1	25	2	8	1	50	3	29	2	120	33	10		

C : candidats

J : jurys

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2012 EPREUVES FACULTATIVES ORALES
DE LANGUES REGIONALES, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE, LSF**

CENTRES	Corse			Provençal			Langues cultures de l'Antiquité			L.S.F.			Catalan	
	C	C	J	C	C	J	C	C	J	C	C	J	C	J
	le 24	le 25		le 24	le 25		le 23	le 24		le 23	le 24		le 23	le 24
	mai			mai			mai			mai				
P. G. de Gennes Digne				17		1		35	3					
D.Villars Gap								53	4					
H. Romane Embrun														
Vauvenargues Aix				45		3		155	10					
Faculté lettres Aix													1	1
Montmajour Arles				42		3		18	1					
Montgrand Marseille				85		5								
A. Artaud Marseille				36		1		240	15					
H.Daumier Marseille							233		15					
Chevreul Blancarde Marseille										32	34	2		
V. Hugo Marseille	54	44	3											
J.Lurçat Martigues				18	5	1		65	5					
L'Empéri Salon				13		1		45	4					
R. Char Avignon				28		2		61	4					
F. Mistral Avignon														
J.H.Fabre Carpentras				76		5		63	5					
TOTAL	54	44	3	360	5	22	233	735	66	32	34	2	1	1

C : Candidats

J : jurys

Bulletin académique n° 557 du 26 mars 2012

DOCUMENTS SUPPORTS DES EPREUVES FACULTATIVES ORALES D'ARTS ET ACHEMINEMENT DES DOSSIERS

EPREUVES	FICHE PEDAGOGIQUE REDIGEE PAR LE PROFESSEUR RESPONSABLE DE LA CLASSE ET VISEE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT	DOCUMENTS SPECIFIQUES	COMPTE RENDU REDIGE PAR LE CANDIDAT DE SON TRAVAIL PERSONNEL	ACHEMINEMENT DES DOCUMENTS SUR LE CENTRE	
				DATE	PERSONNE CHARGEE DU TRANSPORT
ARTS PLASTIQUES	modèle en annexe	- Productions plastiques en relation directe avec les questions du programme de l'option . une dizaine de planches au maximum portant le nom du candidat (format minimum demi-raisin). Pour les candidats scolaires ayant suivi l'option, les planches portent le cachet de l'établissement. . prises de vues photographiques pour les productions tridimensionnelles Le candidat peut, en outre, se munir d'un ordinateur portable pour présenter quelques réalisations exploitant les ressources numériques.	modèle en annexe le candidat doit établir la liste des travaux réalisés	le jour de l'épreuve	le candidat
CINEMA ET AUDIOVISUEL	modèle en annexe	- Réalisation individuelle ou collective (titre, date, générique, établissement) sur support DVD ne dépassant pas 10 mm. - Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement, fiche de validation du carnet de bord et de la réalisation	carnet de bord et fiche de validation modèle en annexe	le 18 mai	le chef d'établissement d'origine du candidat
HISTOIRE DES ARTS	modèle en annexe	- Une étude personnelle de 3 ou 4 œuvres appartenant à des domaines artistiques différents	modèle en annexe Il s'agit d'un bref commentaire du candidat relatif à sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale	le 16 mai	le chef d'établissement d'origine du candidat
MUSIQUE	/	- Fiche de synthèse (modèle joint en annexe de la note de service n° 2002-143 du 3/7/2002)	/	le jour de l'épreuve	le candidat
THEATRE	modèle en annexe	- Dossier (5 à 15 pages) rédigé par le candidat. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement le dossier est visé par le chef d'établissement, le professeur responsable de l'option et le partenaire	modèle en annexe Pour les candidats individuels ce compte rendu ne fait pas référence au projet collectif de la classe	le jour de l'épreuve	le candidat
DANSE	/	- Fiche de synthèse (modèle joint en annexe de la note de service n° 2002-261 du 22/11/2002)	/	le jour de l'épreuve	le candidat

FICHE PÉDAGOGIQUE

Epreuve facultative en Arts Plastiques

Baccalauréats général et technologique, toutes séries

LA PRESENTATION		ENTREES DU PROGRAMME					REMARQUES
INCITATIONS	SITUATIONS	LE SUPPORT, LA NATURE, LES MATERIAUX ET LE FORMAT DES OEUVRES	LA TRADITION DU CADRE ET DU SOCLE	L'INSCRIPTION DES OEUVRES DANS UN ESPACE ARCHITECTURAL OU NATUREL	LE STATUT DE LA PRODUCTION OU DE L'OEUVRE	ENSEMBLE LIBRE	

■ **Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement facultatif proposées par l'établissement :**

■ **Nombre d'heures hebdomadaires pouvant être suivies par le candidat :**

■ **NOM Prénom du candidat :**

«...Le dossier est précédé de la liste des travaux et d'une fiche pédagogique, établie par le professeur et signé par le chef d'établissement, faisant apparaître la manière dont a été traité le programme, notamment l'ensemble libre, ainsi que les musées ou galeries visités et les artistes rencontrés.» Note de service N° 2002-143 du 03-07-2002, BO N° 28 du 11-07-2002 modifiée par la note de service n° 2006-086 du 19 mai 2006, BO N° 23 du 8 juin 2006

à _____, le ____/____/ 2012

L'enseignant :

Le Chef d'Etablissement :

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE ARTS PLASTIQUES

COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL REDIGE PAR LE CANDIDAT

NOM DU CANDIDAT :

ETABLISSEMENT :

SERIE :

OPTION SEULE :

OU OPTION ET ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE :

LISTE DES TRAVAUX REALISES : le dossier doit comporter au maximum une dizaine de planches (esquisses, croquis, travaux aboutis) dont le format est au moins un format demi-raisin.

Ne pas apporter au centre d'épreuve des productions tridimensionnelles.

Le candidat a recours à la photographie pour rendre compte des travaux qui ont été réalisés dans l'espace.

(note de service n° 2002-143 du 3/07/2002 parue au BO n° 28 du 11/07/2002)

Le candidat peut, en outre, se munir d'un ordinateur portable pour présenter quelques réalisations exploitant des ressources numériques. La responsabilité du fonctionnement de son ordinateur lui incombe, aucune maintenance n'est assurée par le centre d'examen.

A

le

A

le

Signature du candidat

Signature du professeur responsable de l'option

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE CINEMA ET AUDIOVISUEL

référence : note de service n° 2008-025 du 25 février 2008 - BOEN n° 10 du 6 mars 2008

FICHE PEDAGOGIQUE ETABLIE PAR LE PROFESSEUR RESPONSABLE DE LA CLASSE

ANNEE :

ETABLISSEMENT :

EFFECTIF TOTAL DE L'OPTION :

EMPLOI DU TEMPS :

PROFESSEURS ET PARTENAIRES :

-
-
-

LISTE DES ELEVES PRESENTES (préciser la série) :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

I – PRESENTATION DU TRAVAIL DE L'ANNEE :

. Thème :

. Questions abordées :

. Démarche suivie :

II – ENUMERATION DES ACTIVITES :

. Visionnement et études d'œuvres (titres, auteurs, conditions ...) :

Temps accordé :

. Réalisation (titres, composition de l'équipe ...)

Temps accordé :

. Interventions de professionnels (nom, métiers ...) :

Temps accordé :

Visites (lieu, objet ...) :

Temps accordé :

. Autres (préciser) :

Temps accordé :

A le SIGNATURE DU PROFESSEUR

A le SIGNATURE DU PARTENAIRE

A le VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE CINEMA ET AUDIOVISUEL

FICHE DE VALIDATION DU CARNET DE BORD ET DE LA REALISATION
POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES QUI ONT SUIVI L'ENSEIGNEMENT

CANDIDAT :

Nom :

Prénom :

Classe :

ETABLISSEMENT :

Nom :

Adresse :

PROFESSEUR(S) :

Nom :

Discipline :

PARTENAIRE

Dénomination de la structure :

Nom du responsable :

REALISATION

Titre

Année de réalisation :

Rôle dans le projet :

Durée :

Support :

INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

Nom :

Domaine de l'intervention :

Visa du chef d'établissement

Visa du professeur

En cas de refus de validation du dossier, en indiquer les motifs :

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE HISTOIRE DES ARTS

FICHE PEDAGOGIQUE ETABLIE PAR LE PROFESSEUR COORDONNATEUR

ANNEE :

ETABLISSEMENT :

EFFECTIF DE L'OPTION :

EMPLOI DU TEMPS :

PROFESSEUR :

LISTE DES ELEVES PRESENTES (préciser la série) :

-
-
-
-
-
-

I - PRESENTATION DU TRAVAIL DE L'ANNEE :

- Questions traitées :

- Travaux pratiques conduits :

Visites effectuées (préciser le temps accordé) :

II – ENUMERATION DES ACTIVITES :

Rencontres (préciser le temps accordé) :

Temps accordé :

Autres activités :

Temps accordé :

A _____ le _____

SIGNATURE DU PROFESSEUR

A _____ le _____

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE HISTOIRE DES ARTS

COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL REDIGE PAR LE CANDIDAT

NOM DU CANDIDAT :

ETABLISSEMENT :

SERIE :

OPTION SEULE :

OU OPTION ET ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE :

LISTE DES ŒUVRES FAISANT L'OBJET D'UNE ETUDE PERSONNELLE APPARTENANT A DES
DOMAINES ARTISTIQUES DIFFERENTS :

BREF COMMENTAIRE DU CANDIDAT RELATIF A SA PARTICIPATION, AUX ENQUETES,
RENCONTRES, VISITES FAITES EN CLASSE TERMINALE (1 ou 2 pages):

A

le

A

le

Signature du candidat :

Signature du professeur responsable de l'option

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE MUSIQUE

référence note de service n° 2002-143 du 3 juillet 2002 - BOEN n° 28 du 11 juillet 2002

FICHE DE SYNTHESE

NOM Prénom du candidat

Pratiques musicales	Pratiques vocales	Vous indiquerez ci-dessous le répertoire travaillé	
	Pratiques instrumentales		
Culture musicale	Pratiques d'écoute et problématiques étudiées	Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles (1).	
		L'œuvre et son organisation interne	
		L'œuvre et son contexte	
		L'œuvre et sa diffusion	
		L'œuvre et son codage	
		L'œuvre et ses références au passé	
		L'œuvre et ses prolongements	
		L'œuvre et son interprétation	
Autres travaux réalisés : réalisation d'un spectacle, recherche, rencontre artistique (concert, création musicale, etc.)			
-			
-			
-			

1) « Ces questionnements sont des entrées d'analyse possibles pour l'ensemble des œuvres qui constituent le répertoire de la classe. Selon les circonstances et l'œuvre abordée, le professeur en choisit une ou deux qui seront approfondies ; les autres étant seulement évoquées, voire éludées. Ils sont aussi l'occasion d'une ouverture vers d'autres champs culturels (autres arts, littérature, sciences, etc.), sans limitation d'époque, de genre ou de lieu. »

A

le

A

le

Signature du candidat :

Signature du professeur responsable de l'option

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE THÉÂTRE

FICHE PEDAGOGIQUE ETABLIE PAR LE PROFESSEUR RESPONSABLE DE LA CLASSE

ANNEE :

ETABLISSEMENT :

EFFECTIF DE L'OPTION :

EMPLOI DU TEMPS :

PROFESSEURS ET PARTENAIRES :

LISTE DES ELEVES PRESENTES ET TITRES DE LEURS RECHERCHES PERSONNELLES :

-
-
-
-
-
-

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE THÉÂTRE

COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL REDIGE PAR LE CANDIDAT

NOM DU CANDIDAT :

ETABLISSEMENT :

SERIE :

OPTION SEULE :

OU OPTION ET ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE :

DOSSIER (1) : 5 à 15 pages faisant état du travail personnel du candidat dans le cadre du projet collectif de la classe et de la relation vivante avec la création théâtrale contemporaine (commentaires de spectacles, de répétitions, de visites, de rencontres)

(1) . Pour les candidats ayant suivi l'enseignement optionnel le dossier est visé par le chef d'établissement, le professeur responsable de l'option et le partenaire

A

le

A

le

Signature du candidat :

Signature du professeur responsable de l'option

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
EPREUVE FACULTATIVE ARTS

DOMAINE DANSE

référence note de service n° 2002-261 du 22 novembre 2002
BOEN n° 44 du 28 novembre 2002

FICHE SYNTHETIQUE

NOM	Prénom	Date de naissance

Titre de la composition	Support sonore choisi (titre et références)
Voir les dernières lignes des recommandations	

Pratique de la danse développée durant l'année

Descriptif du projet :

Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

Activités autour de la danse

Recherches personnelles :

Rencontres :

Exposés :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

A

le

Visa du chef d'établissement :

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-557-1397 du 26/03/2012

PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET D'EDUCATION STAGIAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : - Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements publics du second degré

Dossier suivi par : Mme ROYER - Tel : 04 42 91 72 07 - Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

La procédure concerne **les stagiaires de l'enseignement public**. En effet, les modalités de constitution du dossier soumis au jury pour les stagiaires de l'enseignement privé ont été prévues par la circulaire rectorale DEEP/12-553-278 du 13/02/2012 publiée au Ba n°553 du 13 février 2012.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance :

1°- de l'avis d'un membre des corps d'inspection, lequel s'appuiera sur deux types de documents qui devront figurer dans le dossier fourni aux membres du jury

- un rapport d'inspection
- le rapport du tuteur du professeur stagiaire (cf. modèle en annexe 2)

2°- de l'avis du chef d'établissement dans lequel le fonctionnaire a été affecté pour effectuer son stage (cf modèle en annexe 1)

La **DIEC** est chargée de collationner les documents qui concernent **les stagiaires de l'enseignement public**

Enfin, la **DIEC** assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys. A l'issue de la réunion plénière du jury prévue en fin d'année scolaire, la liste des candidats reconnus aptes à être titularisés sera publiée sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr rubrique PUBLINET. Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

Les chefs d'établissement ainsi que les tuteurs des stagiaires doivent adresser leur avis et rapport ainsi que la fiche récapitulative des éléments d'évaluation du stage, sous le timbre de la DIEC 2-04 à l'attention de Françoise TAVERNIER au plus tard pour le **mardi 29 mai 2012 au moyen des documents figurant en annexe 1 2 et 3** de la présente circulaire.

Afin de faciliter la constitution de ces dossiers avant le début des travaux des jurys, les tuteurs voudront bien remettre aux chefs d'établissement d'accueil leurs rapports (rédigés préalablement à la visite d'inspection), lesquels se chargeront de retourner l'ensemble des pièces précitées **de manière groupée, pour tous les stagiaires de leur établissement.**



De plus, Le document figurant en annexe 3 de la présente circulaire doit être renseigné conjointement par l'ensemble des parties (chef d'établissement, tuteur, inspecteur), **à l'issue de la visite d'inspection.**

Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG) doivent quant à eux adresser directement leur rapport d'inspection sous le timbre de la DIEC 2-04 à l'attention de Françoise TAVERNIER au plus tard pour **le vendredi 08 juin 2012.**

J'attire votre attention sur les modifications apportées aux documents figurant en annexe 1,2 et 3 qui ne doivent plus être portés à la connaissance du stagiaire avant transmission aux services rectoraux. Néanmoins, les stagiaires qui seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury se verront proposer une date pour consulter leur dossier.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration sur ce dossier

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



	ANNEXE 1		
	PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012		
	AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT		
	Nom et prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
	Corps :	Discipline:	

Cet avis doit rendre compte de l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et de la manière dont il participe à la vie de la communauté éducative

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :

Favorable Défavorable

Date, signature et cachet :

	ANNEXE 2		
	PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012		
	RAPPORT DU TUTEUR		
	Nom et prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
	Corps :	Discipline:	
Nom du tuteur		Etablissement	

Rappel des 10 compétences professionnelles constitutives du métier d'enseignant.

Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Prendre en compte la diversité des élèves
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Evaluer les élèves
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
Organiser le travail de la classe	Se former et innover

1. Contexte d'enseignement



2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et prénom du stagiaire :	
Corps	Discipline:

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (date et signature)

	ANNEXE 3	
	PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012	
	FICHE RECAPITULATIVE DES ELEMENTS D'EVALUATION DU STAGE	
<p>Ce document doit être renseigné conjointement par le tuteur, le chef d'établissement d'exercice, l'inspecteur <u>à l'issue de la visite d'inspection.</u></p>		

COMPETENCES	MAITRISE SUFFISANTE DES COMPETENCES	
Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Organiser le travail de la classe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prendre en compte la diversité des élèves	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Evaluer les élèves	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser les technologies de l'information et de la communication	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Se former et innover	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Date et signatures.

Le chef d'établissement :

L'inspecteur (trice) :

Le tuteur :

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-557-1398 du 26/03/2012

CONCOURS ITRF - SESSION 2012 - POSTES OFFERTS PAR LE RECTORAT D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ROYER - Tel : 04 42 91 72 07 - Fax : 04 42 38 73 45

Par arrêtés du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 mars et publiés au JORF n°0067 du 18 mars 2012, sont autorisés au titre de l'année 2012, l'ouverture de concours internes et externes pour le recrutement dans différents corps de personnels ITRF.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le lundi 19 mars 2012 et s'achèveront le mardi 10 avril 2012 à midi sur le site internet suivant :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Rubrique : S'inscrire aux concours ITRF.

Ce service permet notamment de

- Consulter les postes ouverts aux concours et leur localisation
- Se préinscrire aux concours
- Suivre la recevabilité de sa candidature, ses résultats.

L'ensemble de la procédure à suivre par les candidats est indiquée sur ce site, ainsi que les coordonnées des centres organisateurs (qui diffèrent pour chaque concours).

L'objectif de cette circulaire est d'assurer la publicité de l'ensemble des postes offerts par le rectorat d'Aix Marseille pour cette campagne 2012.

Les fiches de postes correspondantes sont disponibles sur le site de l'académie d'Aix Marseille <http://www.ac-aix-marseille.fr/rubrique> les concours de recrutement/postes offerts aux concours.

BAP	CAT	CORPS	EMPLOI-TYPE	NATURE	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	CENTRE ORGANISATEUR (Universités)	EMPLOI A POURVOIR
B	C	ADJOINT TECHNIQUE DE RECH ET FORMATION	PREPARATEUR EN SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIE	EXTERNE	ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE	TOULON	3
E	A	INGENIEUR DE RECHERCHE DE 2 ^{EME} CLASSE	CHEF PROJET/EXPERT RESEAUX ET TELECOM	EXTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	LE HAVRE	1
E	A	INGENIEUR D'ETUDES DE 2 ^{EME} CLASSE	ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES D'INFORMATION	EXTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	LILLE 1	1
E	A	INGENIEUR D'ETUDES DE 2 ^{EME} CLASSE	ADMINISTRATEUR DE SYSTEMES D'INFORMATION	INTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	LILLE 1	1

		CLASSE					
E	A	INGENIEUR D'ETUDES DE 2 ^{EME} CLASSE	ADMINISTRATEUR SYST INF, RES ET TELECOM	EXTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	PARIS 07	2
E	A	INGENIEUR D'ETUDES DE 2 ^{EME} CLASSE	ING EN DEV ET DEPL D'APPLICATIONS	EXTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	BORDEAUX 1	3
E	A	ASSISTANT INGENIEUR RECH ET FORMATION	GESTIONNAIRE DE PARC INFO ET TELECOM	INTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	LILLE 2	1
F	A	INGENIEUR DE RECHERCHE DE 2 ^{EME} CLASSE	RESPONSABLE DE COMMUNICATION	INTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	LILLE 3	1
G	B	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	TECHNICIEN LOGISTIQUE	INTERNE	RECTORAT AIX-MARSEILLE-AIX EN PROVENCE	AIX-MARSEILLE 1	1
G	C	ADJOINT TECHNIQUE DE RECH ET FORMATION	OPERATEUR LOGISTIQUE	EXTERNE	INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE-AVIGNON	AVIGNON	1

L'attention des candidats est appelée sur le nécessaire respect de la date limite fixée par le centre organisateur pour le retour des dossiers. En aucun cas, un candidat ne peut être autorisé à déposer son dossier postérieurement, le cachet de la poste faisant foi.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille